

## Les aides du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour la rénovation énergétique des logements sociaux

### Carte d'identité du dispositif

#### Quoi ?

**Le Fonds européen de développement régional (FEDER) est un instrument financier qui vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union Européenne en corrigeant les déséquilibres entre les régions par le financement de programmes de développement locaux**

Dans le Grand Est, les programmes opérationnels financés par ce fonds sur la période de programmation 2014/2020 se concentrent principalement sur les problématiques de développement durable. En Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, les programmes opérationnels financés par le FEDER permettent de soutenir la transition énergétique, en participant à la

réhabilitation thermique des bâtiments, notamment la rénovation énergétique des logements sociaux. Le taux maximum d'intervention, modulable selon la performance énergétique prévisionnelle et le bouquet de travaux réalisé, atteint 35 % des dépenses éligibles pour les projets de réhabilitation de logements en Lorraine, 30 % en Alsace et 24,4 % en Champagne-Ardenne.

#### Pour qui ?

Ces dispositifs de soutien à la rénovation thermique des logements du FEDER Alsace, FEDER Champagne-Ardenne et Lorraine s'adressent aux bailleurs sociaux porteurs d'opérations de rénovation énergétique des logements sociaux existants.

#### Conditions d'attribution ?

Les logements visés présentent une étiquette énergétique de classe E, F ou G, soit une consommation réglementaire initiale supérieure à 230 kWh/m<sup>2</sup>.an. Les objectifs de réduction à atteindre sont variables, allant de la classe énergétique C en Champagne-Ardenne au BBC par étapes en Lorraine.

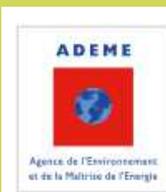
Il est possible de recourir aux fonds de la programmation 2014-2020 jusqu'en 2023, y compris dans le cadre de l'engagement de nouvelles opérations.



Objectifs 2023 des programmes opérationnels pour la rénovation thermique de logements sociaux	
Région	Nb de logements
Alsace	2 800
Lorraine	15 000
Champagne-Ardenne	5 400
<b>TOTAL Grand-Est</b>	<b>23 200</b>

#### Pour aller plus loin :

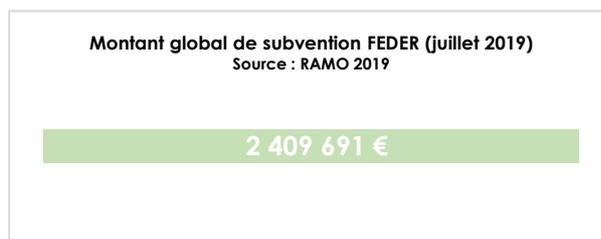
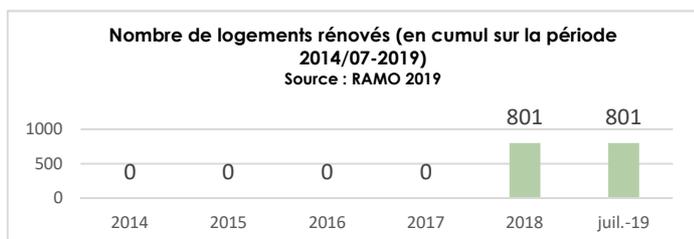
- <http://europe-en-alsace.eu/>
- <http://europe-en-champagne-ardenne.eu/>
- <http://europe-en-lorraine.eu/>



## Zoom sur le dispositif dans le Grand Est

### ► FEDER Alsace

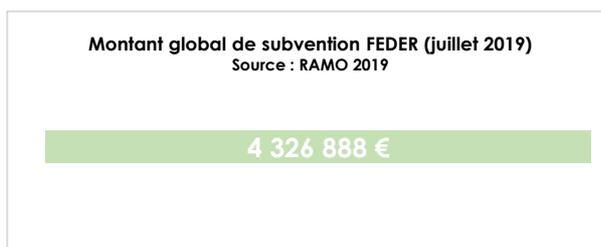
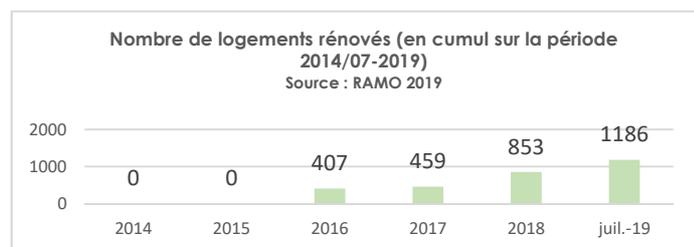
Le parc de logements locatif social d'Alsace est composé de **115 578** logements en 2015 (RPL 2015)



- Avec un objectif de rénovation fixé à **2 800** logements d'ici **2023**, **2,42 %** des ménages occupant le parc locatif social alsacien devraient bénéficier d'une rénovation énergétique de leurs logements subventionnée par les fonds européens sur la période de programmation **2014/2020**.
- En Alsace, la programmation a débuté en **2017** et s'est intensifiée les années suivantes. En **juillet 2019**, on comptabilise **801** ménages locataires du parc social ayant bénéficié d'une opération de rénovation énergétique, pour un montant global de subvention du FEDER atteignant **2 409 691 €**, soit une subvention moyenne de **3 008 €** par logement.
- Les projets déposés ou en cours de montage devraient permettre l'atteinte de **100 %** des objectifs de rénovation des logements sociaux avec l'obtention d'un niveau BBC (exigé lorsque l'isolation thermique par extérieur n'est pas envisageable) d'ici **2023**.

### ► FEDER Champagne-Ardenne

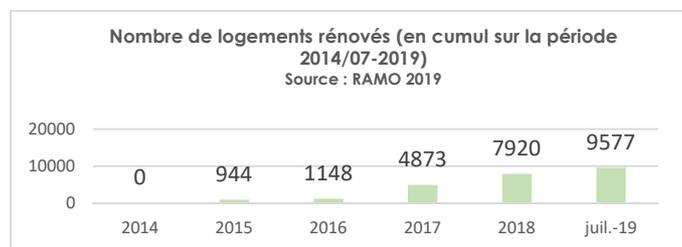
Le parc de logements locatif social de Champagne-Ardenne est composé de **144 743** logements en 2015 (RPL 2015)



- Avec un objectif de rénovation fixé à **5 400** logements d'ici **2023**, **3,73 %** des ménages occupant le parc locatif social de Champagne-Ardenne devrait bénéficier d'une rénovation énergétique de leurs logements subventionnée par les fonds européens structurels et d'investissement sur la période de programmation **2014/2020**.
- La programmation a débuté en 2015 puis s'est déroulée de manière régulière. En **juillet 2019**, on comptabilise **1186** ménages locataires du parc social ayant bénéficié d'une opération de rénovation énergétique, pour un montant global de subvention du FEDER atteignant **4 326 888 €**, soit une subvention moyenne de **3 642 €** par logement.
- La région estime atteindre **77 %** de son objectif initial de rénovation d'ici **2023**, soit **4 158** rénovations permettant l'atteinte d'un niveau de performance C minimum.

► **FEDER Lorraine**

Le parc de logements locatif social de Lorraine est composé de **161 011** logements en 2015 (RPLS 2015)



- Avec un objectif de rénovation fixé à **15 000** logements d'ici **2023**, **10,73 %** des ménages occupant le parc locatif social de Lorraine devraient bénéficier d'une rénovation énergétique de leurs logements subventionnée par les fonds européens structurels et d'investissement sur la période de programmation **2014/2020**.
- La programmation a débuté en **2014** puis s'est accélérée à partir de **2017**. En **juillet 2019**, on comptabilise **9577** ménages locataires du parc social ayant bénéficié d'une opération de rénovation énergétique, pour un montant global de subvention du FEDER atteignant **32 545 049 €**, soit une subvention moyenne de **3 398 €** par logement.
- Les projets déposés ou en cours de montage devraient permettre l'atteinte de **100 %** des objectifs de rénovation des logements sociaux avec l'obtention d'un niveau BBC par étape d'ici **2023**.